

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 février 2022 à 19 heures par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2021
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 décembre 2022
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 24 décembre 2022
- 10.05 Motion de l'arrondissement de Lachine en appui à la déclaration adoptée par le conseil municipal visant à reconnaître l'importance du loisir public

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01 Proclamation de la semaine du 14 au 18 février 2022 comme « Journée de la persévérance scolaire (JPS) »

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024 - Appel d'offres public numéro 21-19037 - Un soumissionnaire
- 20.02 Octroi d'un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18898 - Cinq soumissionnaires
- 20.03 Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine
- 20.04 Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024 - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19110 - Deux soumissionnaires
- 20.05 Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 2 000 \$, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre

30 – Administration et finances

- 30.01** Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022
- 30.02** Reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- 30.03** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité
- 30.04** Addenda - Modification de l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39^e et 42^e Avenues
- 30.05** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021
- 30.06** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA10-19002)
- 40.02** Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens* (E-2800)
- 40.03** Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière* (E-2802)
- 40.04** Adoption - *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2801)

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 824, 48^e Avenue
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel de deux (2) bâtiments multifamiliaux, sur les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1^{re} Avenue)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Absence justifiée de la conseillère d'arrondissement Michele Flannery - article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2)

50.02 Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

60 – Information

60.01 Dépôt du bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1226739001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de la semaine du 14 au 18 février 2022 comme « Journée de la persévérance scolaire (JPS) »

ATTENDU QUE la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 14 au 18 février 2022, sur la thématique « Merci d'être porteur et porteuse de sens » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'année scolaire 2020-2021 a été difficile et que l'année 2021-2022 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

De proclamer la semaine du 14 au 18 février 2022 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre arrondissement;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022 sur la thématique « Toutes et tous porteurs de sens » et d'inviter les élu.e.s à y participer;

De transmettre cette résolution au comité *Réussite éducative: les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-31 11:42

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement



IDENTIFICATION

Dossier # :1226739001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de la semaine du 14 au 18 février 2022 comme « Journée de la persévérance scolaire (JPS) »

CONTENU

CONTEXTE

Concertation Montréal (CMTL) a pour mission de développer la région par la concertation. Pour ce faire, elle regroupe les leaders socio-économiques et les élus municipaux de l'île de Montréal afin d'initier et de soutenir des initiatives régionales innovantes et structurantes. Concertation Montréal apporte son expertise au sein de différents volets tels que le savoir et la diversité, l'éducation et les sciences, la jeunesse, la gouvernance et la parité, l'environnement et la saine alimentation. CMTL est fier de s'associer à Réseau réussite Montréal afin de soutenir les **Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2022**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'édition 2022 marque la 12^e année de participation de la région montréalaise à cet événement qui souligne la volonté collective à s'engager auprès des jeunes et à les soutenir dans leurs efforts vers la réussite. Une occasion privilégiée pour souligner collectivement la nécessité de poser des gestes concrets pour les jeunes et de les soutenir dans leur parcours. Les **JPS** célèbrent également le travail essentiel de celles et ceux qui épaulent les jeunes dans le développement de leur plein potentiel.

Ralliant les milieux scolaire, communautaire, institutionnel ainsi que le milieu des affaires et les élus de tous les paliers, les **JPS** sont une occasion privilégiée pour :

- sensibiliser à l'importance de la persévérance et de la réussite scolaires des jeunes;
- faire connaître la réalité montréalaise en matière de persévérance scolaire;
- souligner l'engagement de tous ceux qui œuvrent, de près ou de loin, à la réussite scolaire des jeunes;
- communiquer l'importance de cet enjeu;
- prendre un temps d'arrêt pour offrir un encouragement aux jeunes de tous âges, reconnaître leurs parcours et les féliciter pour leurs efforts.

Cette édition se tiendra du 14 au 18 février 2022.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement est appelé à adopter une motion pour proclamer la semaine du 14 au 18 février 2022 comme étant celle des **Journées de la persévérance scolaire** dans l'arrondissement de Lachine et appuyer cette campagne ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage.

La persévérance scolaire et la réussite éducative sont des enjeux d'importance sur le territoire de Lachine qui nécessitent la mobilisation des partenaires de l'ensemble des milieux et le conseil d'arrondissement tient, par l'adoption d'une motion, à appuyer la campagne sur les **Journées de la persévérance scolaire 2022**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Ann TREMBLAY
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1217802003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024 – Appel d'offres public numéro 21-19037 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-26 17:15

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217802003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'élagage des arbres, au montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, pour les années 2022 à 2024 – Appel d'offres public numéro 21-19037 - Un soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

L'entretien des arbres publics sur le territoire de l'arrondissement de Lachine est l'une des nombreuses responsabilités qui incombent à la direction des travaux publics. Pour répondre adéquatement à cette exigence dans un délai optimal, considérant que l'essentiel des travaux se déroule d'avril à octobre, les services d'une entreprise spécialisée dans l'élagage et l'abattage sont nécessaires afin d'augmenter le nombre d'interventions. Cet ajout d'équipements spécialisés et de main-d'oeuvre qualifiée stimule la capacité de production pour l'entretien planifié des arbres dans les parcs et sur les emprises publiques. Ces ressources temporaires qui s'ajoutent, viennent en appui à notre équipe en régie et apportent une souplesse saisonnière à cette activité fondamentale des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-12-04 - CA17 19 0297 (1177118002)

Octroi d'un contrat à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élagage des arbres pour les années 2018 à 2020, au montant de 474 064,92 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16489 - Trois (3) soumissionnaires

2015-03-16 - CA15 19 0059 (1151415002)

D'octroyer à la compagnie Services d'Arbres Primeau inc., le contrat pour des travaux d'élagage des arbres pour les années 2015, 2016 et 2017 au montant total de 269 127,73 \$, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme (Appel d'offres public 15-14184)

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat pour les travaux d'élagage des arbres pour les années 2022 à 2024 à SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC., pour un montant de 375 255,41 \$, toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme et le seul soumissionnaire pour cet appel d'offres. Le contrat comporte une clause de prolongation pour une année additionnelle.

Les travaux inclus, mais sans s'y limiter :

- Élagage ou abattage des arbres selon les listes fournies par la Direction des travaux publics;
- Coupe et déchetage des branches provenant de l'élagage;
- Interventions lors d'urgence en lien avec la météo.

JUSTIFICATION

La direction des travaux publics a dans son mandat l'entretien des arbres publics sur le territoire de l'arrondissement. La conservation de cette forêt urbaine requière, entre autres, un surplus de main-d'oeuvre et d'équipement durant la période estivale. L'octroi d'un contrat bonifie l'effort de l'équipe en régie et nous permet d'atteindre les objectifs propres au cycle d'entretien des arbres.

Le service de l'approvisionnement a, à notre demande, procédé à un appel d'offre public, numéro 21-19037, et une entreprise a déposé une soumission.

Le seul soumissionnaire est Service d'arbres Primeau inc., son offre est conforme et il est recommandé que le contrat lui soit octroyé.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
SERVICES D'ARBRES PRIMEAU INC.	375 255,41 \$	0,00 \$	375 255,41 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

MONTREAL 2030

Les activités d'élagage s'inscrivent dans la deuxième priorité du volet transition écologique de l'orientation Montréal 2030 : "Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision." De plus, ces travaux sont nécessaires afin de maintenir la bonne santé des arbres ainsi que la sécurité des déplacements de nos citoyens. La forêt urbaine est appelée à jouer un rôle des plus importants dans l'atténuation des impacts liés aux changements climatiques, dont l'augmentation des épisodes de chaleur intense en période estivale. La biodiversité profite également d'un couvert forestier sain composé d'essences multiples et dont les besoins d'entretien doivent être adaptés à leur physiologie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'un tel contrat affectera l'atteinte des objectifs d'entretien des arbres publics et augmentera les délais d'interventions lors d'épisodes météorologiques affectant la structure arbres.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des mesures sont prises afin de réduire les risques en respect des recommandations émises par la direction de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au conseil d'arrondissement de Lachine : le lundi 7 février 2022

Début des travaux : vers le 1^{er} avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Faiza AMALLAL)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Valya LALOVA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement

Le : 2022-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18898 - Cinq soumissionnaires

D'octroyer un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 21-18898;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-27 16:21

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217801002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de luminaires au DEL pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 47 857,42 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 21-18898 - Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa démarche d'efficacité énergétique, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine a mandaté une firme externe en 2019 pour réaliser les audits énergétiques des cinq bâtiments les plus énergivores de son parc immobilier.

Ces audits ont permis de cibler des projets concrets qui permettront de réduire sensiblement la consommation énergétique de ces bâtiments. Parmi ces projets, figure la conversion au DEL de l'éclairage.

Deux bâtiments ont été priorisés dans notre démarche pour leur potentiel d'économie élevé soit le Centre technique et les bureaux de l'Hôtel de ville.

Ainsi, la Direction des travaux publics a jugé nécessaire de solliciter le marché afin recevoir des offres concernant l'achat de luminaires aux DEL pour ces deux bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce contrat permettra d'acheter des luminaires au DEL afin de procéder à la conversion de l'éclairage intérieur de l'Hôtel de ville ainsi que des garages du Centre technique de l'arrondissement de Lachine. L'achat de nouveaux luminaires au DEL permettra d'améliorer l'efficacité de l'éclairage à l'intérieur des garages du Centre technique et permettra un éclairage uniforme dans les différents locaux de l'Hôtel de ville.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro 21-18898 a été lancé le 22 septembre 2021 et les soumissions ont été ouvertes le 2 novembre 2021. Cinq soumissions ont été reçues sur un total de six preneurs de cahier des charges. La durée de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Lors de l'analyse de la conformité technique, trois soumissionnaires ont été déclarés conformes du point de vue technique.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme du point de vue technique, car le facteur de puissance des luminaires et la distorsion harmonique ne correspondait pas à celui exigé au devis.

Un autre soumissionnaire a été déclaré non conforme au point de vue technique, car il ne fournit pas de réflecteurs pour les luminaires High Bay et l'indice de rendu des couleurs ne correspond pas à celui exigé au devis.

Le tableau ci-dessous présente le montant des soumissions reçues ainsi que les différents écarts avec la dernière estimation de la Ville.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	47 857,42 \$		47 857,42 \$
DUBO ELECTRIQUE LTÉE	49 680,02 \$		49 680,02 \$
CIMPEXCO ENTREPRISE IMPORT EXPORT INC	51 854,83 \$		51 854,83 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	120 723,75 \$		120 723,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-72 866,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-60 %

Le 22 septembre 2021, la Direction des travaux publics, par l'entremise du service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, a procédé au lancement de l'appel d'offres public numéro 21-18898.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée par le chargé de projet de la Ville est de -60 %. L'écart est donc favorable pour l'arrondissement.

Au vu de ce qui précède, nous pensons qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Lachine de procéder à l'octroi du présent contrat.

Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à WESCO DISTRIBUTION CANADA LP, plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera financé par le PTI bâtiment de l'arrondissement de Lachine, tel que décrit dans l'intervention financière jointe au présent dossier décisionnel.

Les luminaires proposés sont sujets à être subventionnés par Hydro-Québec dans le cadre de leur projet OSE 2.0.

Le montant exact n'est pas connu, car le dossier est encore en traitement chez Hydro-Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources disponibles en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux et ceci dans le but ultime de fournir aux citoyens le niveau de service adéquat, et ce, à un prix raisonnable.

Le développement durable fait partie de la transition écologique et les projets d'efficacité énergétiques sont une des nombreuses actions qui peuvent être mises en place par une organisation publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux font partie des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité des employés qui circulent dans les garages municipaux de l'arrondissement de Lachine.

De plus, ce projet va permettre de réduire la consommation électrique provenant de l'éclairage des locaux administratifs de l'Hôtel de ville ainsi que des garages du Centre technique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Conseil d'arrondissement du 7 février 2022

Réception des luminaires : 16 semaines à partir de la date d'adjudication du contrat

Réalisation des travaux : Par nos équipes cols bleus de l'arrondissement de Lachine, pendant l'année 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salim GAOUAR
Agent technique en électricité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-20

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1220415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

D'octroyer un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et la gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses, conformément au *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses;

D'approprier une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine;

Que la différence soit payée à même les sommes qui seront reçues à titre de subvention de la part de la Fédération canadienne des municipalités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-27 16:20

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1220415001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour l'étude de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine, au montant de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses / Appropriation d'une somme de 63 317,96 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine compte environ 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Son territoire est bordé par l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est.

C'est un arrondissement où il fait très bon vivre. Ses résidents y trouvent un milieu de vie de grande qualité que ce soit au niveau social (parcs, infrastructures sportives et éducatives), culturel ou économique. Dans la partie Est de l'arrondissement, on retrouve un des plus grands parcs industriels sur l'île de Montréal, avec une superficie d'un peu plus de 60 hectares. Délimité par le canal de Lachine, la 6^e Avenue, la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique, ce berceau de l'industrialisation, destiné à accueillir environ 5000 nouveaux ménages, est amené à connaître une nouvelle vocation. En effet, sa requalification en vue d'en faire un secteur d'activités diversifiées à dominance résidentielle fait l'objet d'un exercice de planification depuis 2006. Cette démarche a permis de documenter les atouts, les contraintes spécifiques à ce secteur et d'en dégager des éléments de vision, lesquels devraient être pris en compte afin que sa transformation puisse se concrétiser dans le respect de ce qui lui confère un caractère unique.

En 2013, la Ville de Montréal a déposé son Plan de développement de Montréal (PDM) qui vise à fournir une référence partagée par les acteurs publics, privés, institutionnels et sociocommunautaires avec, comme principal objectif, l'élaboration de stratégies communes.

S'appuyant principalement sur des politiques de la Ville de Montréal, le PDM propose d'intégrer des enjeux urbains, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et financiers. À ce propos, le secteur Lachine-Est y a été identifié comme un secteur à requalifier et, bien qu'il offre un important potentiel de développement résidentiel, il présente des enjeux majeurs de mise en valeur du patrimoine industriel.

Situé dans la partie Est de l'arrondissement de Lachine, le secteur Lachine-Est est délimité

au sud par le canal de Lachine, à l'ouest par la 6^e Avenue, au nord par la rue Victoria et les voies du Canadien Pacifique. À l'est, le secteur est bordé par des zones d'activités industrielles. À l'ouest de la 6^e Avenue, le secteur est bordé par un milieu de vie établi. Au nord de la rue Victoria, à l'ouest de l'avenue George-V, on trouve un quartier résidentiel, tandis qu'à l'est c'est une zone industrielle. La principale voie de circulation du secteur est le boulevard Saint-Joseph qui le traverse d'est en ouest. L'échangeur Saint-Pierre est situé à environ 500 mètres au nord-est. Depuis janvier 2017, il est desservi par une gare de train de banlieue implantée sur la ligne reliant Candiac au centre-ville. En effet, le site identifié constitue une partie de l'aire TOD identifiée au PMAD par la présence de la gare de train.

L'initiative consiste à évaluer techniquement et financièrement la faisabilité de l'insertion d'un nouveau système de gestion, de collecte et de revalorisation des matières résiduelles dans le secteur identifié dans l'arrondissement de Lachine (voir pièce jointe au GDD), compte tenu notamment de sa requalification et développement comme un écoquartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0064 (1210415002)

Autorisation au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer un accord de subvention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la Fédération canadienne des municipalités.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE pour les services professionnels spécialisés en gestion des matières résiduelles, pour les services professionnels se résumant ainsi, sans s'y limiter :

Le mandat se compose de deux volets :

1 - Étude de faisabilité technique et financière de l'implantation d'un système de collecte enfoui et semi-enfoui dans le secteur identifié (voir pièce jointe au dossier décisionnel)

Ce volet devra inclure les éléments suivants :

- Le principe et le fonctionnement du système de collecte enfoui et semi-enfoui dans le secteur identifié;
- Un plan préliminaire d'implantation dans le secteur identifié (précisant l'emplacement des différents systèmes);
- L'estimation des coûts de construction et d'opération à une précision de 30 %;
- Les éléments techniques nécessaires à l'évaluation de la faisabilité de l'implantation technique de ce système;
- Liste et description précise des systèmes et équipements à installer et requis techniques associés (taille des équipements, besoins énergétiques, besoins en termes d'excavation, en termes d'accès, en termes de maintenance).

2 - Une étude de benchmark de projets récents de collecte enfoui et semi-enfoui dans le secteur identifié des déchets mis en œuvre localement ou d'autres pays pour une analyse comparative des coûts, des performances de collecte et des facteurs de réussite de cette technologie

Ce volet devra inclure les éléments suivants :

- Implantation géographique : le choix des projets doit se limiter aux pays industrialisés présentant des contextes réglementaires et économiques ainsi que des flux de déchets suffisamment proches de ceux de la Ville de Montréal;
- Type d'application : l'étude doit se consacrer exclusivement aux projets de collecte

- des déchets en zone résidentielle incluant des zones commerciales et industrielles;
- Période de réalisation : il s'agissait de privilégier des projets récents;
- Dimensionnement des projets : la sélection doit porter en priorité sur des projets présentant des capacités comparables au secteur identifié;
- Type d'implantation : zones résidentielles mixte avec au moins un secteur commercial et industriel (industrie légère);
- Fournisseurs des systèmes.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises (DAUSE) a sollicité l'appui de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin d'obtenir le nom de firmes susceptibles de réaliser le mandat en question. Ainsi, trois firmes ont été identifiées pour déposer une offre de service. Compte tenu de l'échéancier très serré et compte tenu de l'expertise de la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE et afin de réaliser ce mandat dans le respect des délais, la DAUSE, en concertation avec le service du greffe de l'arrondissement de Lachine, a décidé d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

Pendant toute la durée de la prestation de services professionnels, la DAUSE prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services spécifiés dans les documents d'appel d'offres tout en respectant l'enveloppe budgétaire prévue.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels est d'une durée de quatre mois, allant du 10 février au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 69 341,42 \$, toutes taxes incluses, afin de réaliser l'étude du potentiel et de la faisabilité de l'insertion d'un système enfoui et semi enfoui pour la collecte et gestion des matières résiduelles dans un secteur identifié de l'arrondissement de Lachine (voir pièce jointe au GDD),

Cette dépense sera assumée par la somme autorisée suite à l'affectation du surplus au montant net de 63 317,96 \$. En contrepartie, Lachine reçoit une subvention de la Fédération canadienne des municipalités selon la convention approuvée par la résolution CA21 19 0064 (1210415002).

Les informations financières et budgétaires détaillées se trouvent dans l'intervention financière de ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Le présent mandat a pour principal objectif l'étude d'un système novateur de collecte des matières résiduelles dans le respect des engagements de la Ville de Montréal, entre autres, réduire la quantité des déchets produits par les habitants et réduire les émissions de gaz à effet de serre GES.

<<...Le 28 août 2018 et dans le cadre du "C40 Cities", Montréal s'est engagée à tendre vers le zéro déchet, en signant la déclaration "Advancing Towards Zero Waste". La Déclaration engage les signataires à réduire la quantité de déchets solides produits par habitant d'au moins 15 % d'ici 2030 par rapport à 2015 et de diminuer d'au moins 50 % les déchets solides provenant des collectes et boues municipales enfouis ou incinérés sans valorisation

énergétique. Montréal désire ainsi valoriser au moins 70 % de ses matières résiduelles d'ici 2030. Un Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 a donc été préparé afin de permettre à l'agglomération de Montréal de mettre en oeuvre les 21 mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) révisé.

Le PMGMR repose sur trois orientations stratégiques afin d'atteindre la cible zéro déchet en 2030 :

1. La réduction des déchets à la source;
2. Le détournement des matières organiques de l'enfouissement;
3. La mobilisation des parties prenantes.

Les principaux objectifs poursuivis par le PMGMR sont :

- Détourner 85 % des matières résiduelles de l'enfouissement d'ici 2030, avec comme cible intermédiaire 70 % en 2025;
- Réduire de 10 % la quantité de déchets municipaux produits par habitant d'ici 2025 et de 20 % d'ici 2030 par rapport à la situation actuelle, ce qui se traduira par une diminution de 10 kg de matières résiduelles par habitant, par année.>>

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-01-20



Dossier # : 1224076001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024 - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19110 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 21-19110;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-20 08:24

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224076001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye GraffitiTM Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 12 956,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2022, avec options de renouvellement pour les années 2023 et 2024 - Appel d'offres sur invitation numéro 21-19110 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer à la compagnie Équipe Verte inc., opérant sous le nom de Goodbye Graffiti TM Montréal, un contrat pour des travaux d'enlèvement et de recouvrement des graffitis sur diverses bâtisses et résidences privées de l'arrondissement pour un montant total de 12 956,53 \$, taxes incluses, pour l'année 2022 avec options de renouvellement pour les années 2023 24 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-02-01 - CA21 19 0009 (1204076012)

Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye GraffitiTM Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

2020-09-14 - CA20 19 0169 (1204076002 - Addenda)

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 11 003,11 \$, toutes taxes incluses, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye GraffitiTM Montréal), majorant ainsi le montant total du contrat à 31 980,29 \$, toutes taxes incluses

2020-02-03 - CA20 19 0008 (1204076002)

Renouvellement, pour l'année 2020, du contrat octroyé à Equipe Verte Inc. (Goodbye GraffitiTM Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 10 558,15 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

2019-04-01 - CA19 19 0087 (1194076001)

Octroi d'un contrat à Equipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 10 419,03 \$, toutes taxes incluses, pour l'année 2019, avec options de renouvellement pour les années 2020 et 2021 - Appel d'offres sur invitation numéro 19-17457 - Trois soumissionnaires

DESCRIPTION

L'octroi du contrat permettra d'enlever jusqu'à 1 100 mètres carrés de graffitis et recouvrir jusqu'à 800 mètres carrés en 2022, montant qui a été évalué selon les besoins des dernières années.

JUSTIFICATION

Ce contrat permet de réaliser le volet enlèvement et recouvrement du Programme graffiti de l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Trois firmes ont été invitées et deux ont déposées des soumissions conformes :

		Superficie prévisionnelle en m ²	Equipe Verte inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal)	9181-5084 QUÉBEC INC. (Solutions Graffiti)	9291-6287 Québec inc. (GROUPE RNET)
Article 1	Prix unitaire pour l'enlèvement des graffitis	1 100	6,15\$	9,25\$	-----
Article 2	Prix unitaire pour le recouvrement des graffitis	800	5,63\$	9,25\$	-----
Montant total incluant les taxes			12 956,53\$	20 206,86\$	-----

Le plus bas soumissionnaire conforme est: **Equipe Verte inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal)**

Imputation :

2410.0010000.301436.03101.54590.000000.0000.000000.014044.00000.00000.

Coût total : 12 956,53 \$, taxes incluses

Numéro de la demande d'achat: 711753

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il ne touche pas spécifiquement les objectifs priorités dans le cadre de cette démarche.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution de ce contrat est essentielle pour réaliser l'enlèvement et le recouvrement des

graffitis dans l'arrondissement de Lachine. Les études démontrent que moins on intervient sur l'enlèvement de graffiti, plus le phénomène s'accroît sur les territoires touchés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Danielle DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT
C/d sl & dev.soc. <<arr.<60000>>

Le : 2022-01-12



Dossier # : 1227464001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 2 000 \$, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière pour montant total de 2 000 \$, toutes taxes incluses, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-27 11:11

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227464001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi d'une contribution financière pour un montant total de 2 000 \$, à l'École secondaire Dalbé-Viau pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La contribution servira à remplir une promesse de don faite pour soutenir l'organisation de la visite du Père Noël pour les enfants défavorisés des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre. Étant donné les besoins grandissants dans la communauté, le nombre d'enfants admissibles passera de 230 à 275. Tous les enfants seront sélectionnés par les intervenants des écoles primaires de Lachine et de Saint-Pierre puisqu'ils sont connus de leur milieu.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant aux enfants défavorisés des écoles primaires de l'arrondissement de Lachine de passer un meilleur temps des Fêtes en leur offrant comme cadeaux des jouets, livres, vêtements ou articles de sports neufs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2022-01-26



Dossier # : 1224076002

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

D'octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-25 10:56

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2022

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une subvention à l'organisme TRAC (TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE), organisme à but non lucratif de catégorie C dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le Programme travail de rue.

À Lachine, les réalités de prostitution et de santé mentale s'amplifient pendant que le phénomène d'itinérance émerge. Comme à Saint-Pierre, il y est observé une dégradation du tissu social et de l'ensemble des problématiques liées aux populations plus vulnérables. Ainsi, de nouvelles populations émergent et des actes de vandalisme et de consommation sur la place publique sont observés. En même temps, plusieurs initiatives sont mises sur pied . Par contre, il existe peu de projets qui visent les jeunes adultes, notamment ceux qui sont plus marginaux.

Le travail de rue et de milieu déployé par le TRAC s'inscrit donc dans l'adéquation des besoins et des initiatives de la collectivité de Lachine dans ses quartiers et secteurs vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-04-06 - CA21 19 0056 (1214076004)

Octroi d'une contribution financière au montant de 16 700\$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

2020-02-03 - CA20 19 0010 (1204076001)

Octroi d'une contribution financière au montant de 13 776 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE dans le cadre du « Programme travail de rue » conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)

Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

2019-01-14 - CA19 19 0005 (1183550022)

Octroi d'une aide financière au montant de 25 000 \$ à TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE, conformément au « Programme travail de rue » de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption

DESCRIPTION

L'aide financière municipale vise à soutenir des projets contribuant à contrer ou freiner l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ou à des problématiques qui y sont associées, telles que la violence faite aux femmes dans un milieu criminogène et vulnérable. Pour y parvenir, nous favorisons les initiatives communautaires dont l'action est concertée et complémentaire. Nous souhaitons qu'il y ait un travail de coopération et d'intégration des différentes spécialisations avec l'ensemble des partenaires concernés, qu'ils soient institutionnels, municipaux ou communautaires, dans un milieu de vie ou dans l'arrondissement. Nous privilégions une approche qui tient compte des besoins de la clientèle féminine en matière de prévention.

Les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :

- les actions menées s'inscrivent dans une perspective à court, moyen et long termes;
- les jeunes à risque sont au coeur des actions et demeurent la priorité des intervenants;
- la mise en commun des pratiques, de l'expertise et des connaissances est valorisée.

Le programme a pour but de soutenir le travail de rue ou de milieu dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement, aux prises avec des problématiques socio-urbaines. L'organisme qui soumet une demande de financement doit pouvoir présenter un montage financier permettant une intervention à long terme. Il vise à rejoindre les jeunes de 12 à 25 ans dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le travail de rue ou de milieu permet de rejoindre une clientèle marginalisée directement dans son milieu de vie. Cette approche permet de faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.) et à accompagner et diriger les familles et les jeunes marginalisés vers les ressources appropriées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme travail de rue prévoit un montant maximal de 25 000 \$ annuellement.

Nom de l'organisme : TRAC (TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE)

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

Demande d'achat: 713364

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 parce que non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec ce projet, l'organisme vient consolider le travail de rue entamé dans le quartier Saint-Pierre depuis décembre 2015 et déployé, par la suite, dans l'ensemble de l'arrondissement de Lachine auprès des populations vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme maintient ses interventions dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Programme se déroule tout au long de l'année. Un rapport d'étape et un rapport final seront déposés par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-20

Lynn THIBAUT
Chef de division SLDS



Dossier # : 1217131014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024

D'approuver reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-26 08:23

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217131014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif..

Le 9 mai 2016, le conseil d'arrondissement adoptait la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine afin que celles-ci entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

La reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Il convient de la reconduire pour les trois prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-11-04 - CA19 19 0294 (1187131006)

Reconnaissance de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 5 novembre 2019 au 31 décembre 2021

2019-12-02 - CA19 19 0332 (1193550014)

Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de

l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

2019-12-02 - CA19 19 0331 (1196759013)

Approbation des modifications proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et de la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020

DESCRIPTION

Il y a lieu d'approuver les fiches d'analyse dûment complétées et annexées en pièces jointes, des organismes à but non lucratif - ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL - selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'Arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. Il accepte d'adhérer aux différentes politiques adoptées par la Ville de Montréal.

La Direction d'arrondissement a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance : charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, listes des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités.

Les fiches d'évaluation de l'ASSOCIATION CENTRE VILLE LACHINE INC. et de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL sont en pièces jointes.

La Direction d'arrondissement recommande donc la reconnaissance de l'organisme jusqu'au 31 décembre 2024, afin de se conformer aux cycle de renouvellement de l'ensemble des organismes reconnus par l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que non pertinent avec cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités sont tenues selon les consignes sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2021-11-22



Dossier # : 1218985001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-20 08:24

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218985001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les réfections mineures de trottoirs sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs (RMT) 2022 de la Direction de la Mobilité

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Mobilité poursuit, via son programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs, sa stratégie afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des infrastructures témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en matière de mobilité, assurant ainsi la sécurité de tous les citoyens et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

La Direction de la Mobilité assure le financement des projets avec une enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement Lachine de 260 000 \$ (net de ristournes).

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appel d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition des infrastructures de l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'arrondissement planifie des travaux de réfection mineure de trottoirs sur le réseau artériel,

puisque certaines sections de trottoirs sont dangereuses. Étant donné que ces travaux sont prévus sur le réseau artériel, l'arrondissement de Lachine offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge la réalisation de projet, tel que recommandé dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements.

JUSTIFICATION

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de la pérennité et de la sécurité de ses infrastructures de mobilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la Mobilité alloue une enveloppe de 260 000 \$ à l'arrondissement de Lachine (net de ristournes).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du sommaire global d'acceptation des offres reçues par la Direction de la Mobilité au conseil de mars 2022 de la ville de Montréal.

Octroi du contrat de réfection mineure de trottoirs de l'arrondissement de Lachine en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 21 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra SÉGUIN-HARBEC
Ingénieure - Chargée de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-21

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1218362001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39 ^e et 42 ^e Avenues

De modifier l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39^e et 42^e Avenues.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-25 10:59

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218362001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39e et 42e Avenues

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à modifier l'offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), concernant la prise en charge par l'Arrondissement de Lachine du processus d'appel d'offres et de l'octroi de contrat pour la planification et la réalisation de travaux sur un segment de piste cyclable le long du Boulevard Saint-Joseph. Ces travaux seront planifiés et réalisés dans le cadre du projet d'aménagement des berges, actuellement en cours de planification et ne seront réalisés qu'entre les 39^e et 42^e Avenue. Ces travaux se situant sur le réseau de la Route verte, ceux-ci relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Les travaux consistent à déplacer ou reconstruire un tronçon de piste cyclable dans le cadre du projet d'aménagement de berges dans les parcs riverains en cours de planification. Le tronçon de la piste cyclable se trouve dans une section de parc exigu, c'est-à-dire dont l'espace entre le lac Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph est restreint et qui est sujet à l'érosion galopante des dernières années. Ce segment de 30 mètres de berges, situé entre les 39^e et 42^e Avenues, a été ciblé en raison de l'urgence de réaliser des travaux. Il est à noter que les travaux touchant le segment de la piste cyclable est d'environ 100 mètres linéaires.

Les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2021, en raison de retards dans la préparation des plans et devis, mais seront réalisés à l'automne 2022.

Les travaux de la piste cyclable sont estimés à 175 946,60 \$ toutes taxes incluses. Si le financement est accordé, l'Agglomération de Montréal contribuera à 100 % des coûts à travers ses budgets ainsi que tout dépassement de coûts.

Calendrier et étapes subséquentes :

- Février 2022 : Octroi d'un contrat gré à gré;
- Hiver 2022 : Conception des plans et devis;

- Printemps 2022 : Appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Automne 2022 : Réalisation des travaux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 24 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218362001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception ainsi que la réalisation de travaux sur des segments de la piste cyclable de la Route verte numéro 5 dans les parcs riverains entre les 39e et 52e Avenues

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge le processus d'appel d'offres et l'octroi de contrat pour la planification et la réalisation de travaux sur des segments de piste cyclable le long du Boulevard Saint-Joseph, entre les 39^e et 42^e Avenues ainsi qu'entre les 48^e et 52^e Avenues. Ces travaux seront planifiés et réalisés dans le cadre du projet d'aménagement des berges, actuellement en cours de planification. Ces travaux se situant sur le réseau de la Route verte, ceux-ci relèvent de la compétence de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-09-03 - CA20 19 0167 (1208362001)

Octroi d'un contrat à FNX-INNOV INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres pour des services professionnels, pour l'aménagement de berges à l'arrondissement de Lachine, au montant de 145 161,69 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 195 968,28 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2011 - Un soumissionnaire conforme

2021-02-01 - CA21 19 0006 (1208362001)

Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Le projet consiste à déplacer ou reconstruire des tronçons de piste cyclable dans le cadre du projet d'aménagement de berges dans les parcs riverains en cours de planification. Les tronçons de la piste cyclable se trouvent dans des sections de parcs exigus, c'est-à-dire dont l'espace entre le lac Saint-Louis et le boulevard Saint-Joseph est restreint et qui sont

sujets à l'érosion galopante des dernières années. Les plans préliminaires de la firme FNX INNOV. INC., ont ciblé ces segments qui doivent faire l'objet des travaux. Les travaux se situent entre les 39^e et 42^e Avenues et entre les 48^e et 52^e Avenues. Il est à noter que les travaux ne touchent pas l'entière longueur de ces secteurs mais plutôt certains segments de la piste cyclable pour un total d'environ 300 mètres linéaires.

JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années, les berges de l'arrondissement de Lachine sont mises à rude épreuve en raison des tempêtes estivales et automnales, mais également en raison des crues printanières importantes qui ont provoqué de graves dommages sur les ouvrages de stabilisation existants. Les crues de 2017 et de 2019 ont particulièrement été sévères. Les ouvrages de protection des berges sont endommagés et ne protègent plus des crues et des vagues ce qui a des impacts sur la piste cyclable et piétonne. La piste piétonne a ainsi dû être barricadée par endroits en raison des dommages importants. Ces fermetures ont contraint les usagers à utiliser la piste cyclable ce qui a causé des conflits de circulation avec les cyclistes. Les effets de l'érosion s'amplifiant, la détérioration des sols finira également par toucher la piste cyclable qui est contiguë. Il en va donc de l'intégrité de la piste cyclable ainsi que de la sécurité des usagers. Le projet d'aménagement de berges entraînera le déplacement ou la reconstruction de segments de la piste cyclable mais celle-ci sera protégée pour les années à venir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de la piste cyclable sont estimés à 259 066,34 \$ toutes taxes incluses. Si le financement est accordé, l'Agglomération de Montréal contribuera à 100 % des coûts à travers ses budgets ainsi que tout dépassement de coûts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux permettront d'assurer la viabilité de la Route verte, favorisant ainsi le transport actif autant à l'arrondissement qu'à l'échelle de l'Agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'arrondissement n'offre pas la prise en charge des travaux visés par le présent sommaire, leur réalisation par l'arrondissement ne sera pas possible. Cette situation aurait aussi pour conséquence le report des travaux de stabilisation de berges aux endroits adjacents aux segments visés de la piste cyclable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans ce contexte de délégation de pouvoir en vertu de l'Article 85, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La conception des plans et devis est prévue pour le printemps 2021.

- L'appel d'offres pour la réalisation est prévue pour le printemps 2021.
- La réalisation est prévue pour l'automne 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas MALATESTA
Agent technique en environnement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2021-03-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1221700001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2021

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-25 13:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221700001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes six (6) listes pour approbation, soit trois listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commandes, une liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi qu'une liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par les directions par l'entremise de cartes de crédit pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2021.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2021.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2021. Cette liste comprend des achats de moins de de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

- **Virement de crédit** : cette liste comprend tous les virements de crédits non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021. L'autorisation des virements de crédits est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de reddition de comptes mensuelle, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-24

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1228434001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la <i>Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i> (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022.

Signé par André HAMEL Le 2022-02-01 14:49

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228434001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022

CONTENU

CONTEXTE

Durant l'été 2021, l'arrondissement de Lachine a déposé un dossier de candidature pour l'école primaire des Berges-de-Lachine, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) de la Ville de Montréal. L'arrondissement a reçu une réponse favorable pour des travaux qui devront être effectués en 2022 sur le réseau routier artériel de la Ville.

Le projet consiste à réaménager toutes les intersections du quadrilatère de la rue Notre-Dame et de la 34^e Avenue afin de rendre sécuritaire la traversée piétonne des enfants du secteur se rendant à l'école primaire Des Berges-De-Lachine située au 50, 34^e Avenue.

Le projet qui sera réalisé fait partie du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dont la compétence relève du conseil municipal. Il est donc proposé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement effectue les travaux associés aux réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation autour des écoles (PSAÉ) pour l'année 2022 sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

L'école primaire Des Berges-De-Lachine est située au croisement de la rue Notre-Dame et de la 34^e Avenue. La rue Notre-Dame est achalandée entre autres par la présence de commerces ainsi que son transport en commun soit la ligne d'autobus 195 de la Société de transports de Montréal (STM). Pour la 34^e Avenue, elle comporte des accès directs aux multiples parcs et attractions du boulevard Saint-Joseph ainsi que de son lien cyclable qui est une chaussée désignée. De plus, la présence dans le périmètre du CSSS Dorval-Lachine-LaSalle situé sur la rue Notre-Dame entre les 33^e et 34^e Avenues, augmente significativement l'achalandage dans le secteur.

L'un des principaux enjeux de sécurité observé est la géométrie de l'intersection de la rue Notre-Dame et de la 34^e Avenue, dû à sa configuration asymétrique ainsi que de longues traverses piétonnes.

Chaque traverse a une distance différente, à savoir :

- Direction est vers nord-sud est de 27 mètres
- Direction ouest vers nord-sud est de 16 mètres;
- Direction nord vers est-ouest est de 19 mètres;
- Direction sud vers est-ouest est de 16 mètres.

L'arrondissement a effectué des travaux en 2015 afin de réduire la distance de traverse de l'approche est, en ajoutant une aire de refuge piéton ainsi que de la signalisation, interdisant aux voitures d'effectuer un virage à droite.

En 2016, après avoir constaté que les mesures mises en place n'étaient pas respectées concernant la signalisation, des glissières de sécurité ont été aménagées de façon temporaire afin d'empêcher les manœuvres de virage à droite. Par la suite, une barrière de sécurité a été installée, et ce, toujours afin d'empêcher le virage à droite mais cette fois de manière permanente. Bien que l'ajout de cette barrière empêche le virage à droite, l'endroit est utilisé pour du stationnement illégal. Les élèves traversent la chaussée au travers des voitures immobilisées, diminuant grandement la visibilité des piétons, de même que le non-respect des arrêts observé fréquemment suite à plusieurs visites sur le terrain afin de valider les informations.

La présence d'un brigadier permet de sécuriser les traversées piétonnes mais puisque l'intersection est très vaste, il peut s'avérer difficile d'assurer des déplacements sécuritaires des élèves qui circulent aux alentours du quadrilatère. Une étude a été effectuée démontrant que l'approche la plus achalandée par les piétons est celle de la rue Notre-Dame est en direction nord-sud. Cette étude a permis d'observer la présence de 220 piétons vers le sud et de 184 piétons vers le nord et celle de la 34^e Avenue nord en direction est-ouest, soit de 146 piétons vers l'est et 127 piétons vers l'ouest. Le poste de police du quartier nous a mentionné qu'il y avait des enjeux de sécurité réels relatifs au non-respect de la signalisation, du stationnement illégal des parents d'élèves et du non-respect des arrêts à l'intersection, et ce, malgré la présence d'un brigadier. Bien qu'un seul rapport d'accident impliquant un piéton fut répertorié, les agents de police ont confirmé le déploiement de plusieurs patrouilleurs lors des heures de début et de fin des classes afin de limiter les comportements dangereux. C'est pourquoi l'arrondissement de Lachine souhaite améliorer rapidement la visibilité, la distance de traverse et la sécurité des piétons.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de sécuriser l'intersection et de réduire la distance de traversée des piétons, les mesures proposées sont :

- L'aménagement de saillies de trottoirs;
- La révision de la signalisation de stationnement;
- Une mise aux normes de la signalisation de la zone scolaire.

Les saillies de trottoir permettront aux piétons de traverser la chaussée plus rapidement, ce qui facilitera le travail du brigadier et améliorera la visibilité des piétons aux intersections. Il sera nécessaire de revoir en concertation avec la STM, les zones réservées pour les arrêts des autobus qui devront être déplacés en amont de l'intersection afin de ne pas être en conflit avec les nouvelles saillies de trottoir.

La révision de la zone scolaire permettra aux agents du poste de quartier d'appliquer le code de la sécurité routière plus rigoureusement en émettant des contraventions plus sévères et

permettra d'améliorer la compréhension des automobilistes quant au début et à la fin de la zone.

La modification de la signalisation de stationnement implique un changement de la zone de stationnement sur la rue Notre-Dame. Ce changement autorisera, lors des jours d'école, de 7 h à 8 h et de 15 h à 18 h, le stationnement pendant une durée de cinq minutes du côté sud du tronçon de la rue Notre-Dame. Cette signalisation n'est présentement pas adaptée à la réalité de l'école car les parents d'élèves arrivent sur place avant la sortie des classes et demeurent stationnés environ dix minutes. Puisque cette signalisation n'est majoritairement pas respectée, les policiers ont de la difficulté à émettre des constats d'infraction. Ce non-respect diminue le nombre de cases de stationnement disponibles, ce qui explique entre autres le stationnement en double.

Afin de résoudre cette problématique, l'option envisagée serait tout d'abord de modifier la signalisation actuelle pour stationnement autorisé pour une durée de quinze minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin. L'agrandissement des zones via le déplacement de la zone arrêt interdit excepté pour les autobus de la STM vers l'est, à proximité de la 33^e Avenue et de la rue Notre-Dame.

JUSTIFICATION

Nous recommandons de procéder à la sécurisation de l'intersection de la rue Notre-Dame et de la 34^e Avenue afin de réduire le temps de traverse des piétons tout particulièrement pour les élèves du secteur et d'améliorer la visibilité des divers usagers et ralentir la circulation automobile du secteur.

Les interventions proposées visent à favoriser un aménagement du quadrilatère plus sécuritaire, axé sur les déplacements actifs, collectifs, et ce, afin d'assurer une meilleure qualité de vie résidentielle mais aussi en y apaisant le flux de la circulation. De plus, ce projet améliorera le verdissement dans l'arrondissement en procédant à la plantation d'arbres et de végétaux ce qui contribuera grandement à réduire considérablement les îlots de chaleur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux décrits ci-dessus seront financés par la Direction de la mobilité dans le cadre du PSAÉ.

Un montant de 221 559,32\$ sera couvert par la Direction de la Mobilité jusqu'à concurrence du montant convenu.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'arrondissement n'offre pas la prise en charge des travaux visés par le présent sommaire pour le conseil d'arrondissement du mois de février, leur réalisation par l'arrondissement ne serait pas possible en 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du sommaire global d'acceptation des offres reçues par la Direction de la Mobilité au conseil municipal du mois de février 2022 de la Ville de Montréal.
Octroi du contrat de de construction en 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 1er février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane MAUROSE
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

Le : 2022-02-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1216470023

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption - Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)

D'adopter le Règlement numéro RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002) .

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-25 10:53

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216470023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA10-19002-5 modifiant le Règlement portant sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10-19002)

CONTENU**CONTEXTE**

Modification au *Règlement numéro RCA10-19002 portant sur le comité consultatif d'urbanisme* dans le but de permettre le renouvellement du mandat des membres sans limite de nombre et de supprimer le membre suppléant de la composition du comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise à supprimer la limitation du nombre de mandats pour les membres du comité consultatif d'urbanisme, fixé actuellement à deux (2), ainsi que le membre suppléant prévu dans la composition du comité.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des activités du comité et le suivi des projets soumis, l'arrondissement souhaite rétablir un nombre de mandats illimité pour les membres. En 2018, le conseil d'arrondissement avait opté pour un maximum de deux (2) mandats dans une optique de roulement et de renouveau en matière de compétence et de représentativité. Toutefois, l'expérience n'a pas été concluante puisque les mandats des différents membres arrivent à échéance en même temps.

Le présent amendement vise donc à maintenir une partie des membres afin de rejoindre le principe de continuité. Le choix des membres revient au conseil d'arrondissement et leur nomination se fait par résolution.

Par ailleurs, le dernier amendement, datant de 2018, prévoyait la nomination d'un membre suppléant visant à assurer le quorum en cas d'absence des membres permanents. Cette démarche s'est également avérée peu efficace puisqu'elle impliquait la présence permanente du membre, sans que celui-ci puisse prendre part aux décisions, sauf en cas d'absence d'un nombre suffisant de membres permettant d'obtenir quorum. Ceci mettait le membre suppléant dans des positions peu confortables face à des décisions auxquelles il n'aurait pas pris part. Il a ainsi été convenu que la composition du comité s'en tiendrait à ses membres permanents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que l'objet du présent sommaire est non pertinent avec la rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-01-18



Dossier # : 121170008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)*.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 10:20

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :121170008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2800)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Pour 2022, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0219 (GDD 1217434004)

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 400 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 400 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réaménagement de parcs anciens: 32517

Investissements nets : 400 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 400 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel d'adoption d'un règlement d'emprunt pour un programme de PDI, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2022-2031 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-18

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1211700010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)*.

Signé par André HAMEL Le 2021-11-26 10:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211700010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2802)

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Pour 2022, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 450 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie - telles que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage - d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**2021-09-13 - CA21 19 0219 (GDD 1217434004)**

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » au montant de 1 450 000 \$ afin d'effectuer les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 450 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réfection routière : 55717

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 450 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel de demande d'un règlement d'emprunt pour un programme de PDI, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2022 à 2031 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

Le : 2021-11-16



Dossier # : 121170009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux* (E-2801).

Signé par André HAMEL **Le** 2021-11-26 10:18

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :121170009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 827 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2801)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Pour 2022, le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 827 000 \$ pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0219 (GDD 1217434004)

Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 827 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Montant à financer par emprunt : 1 827 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517

Investissements nets : 1 827 000 \$

= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 827 000 \$

Ce règlement d'emprunt ne fera objet d'aucune subvention gouvernementale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que c'est un dossier décisionnel d'adoption d'un règlement d'emprunt pour un programme de PDI, ce qui est non pertinent pour cette rubrique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2022 à 2031 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-18

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1229399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 824, 48e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 19 novembre 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour un projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 824, 48^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-25 10:57

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plan (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 824, 48e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction par l'ajout d'un volume habitable dans les cours latérale gauche et arrière au 824, 48^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 705 247 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite agrandir le bâtiment principal par l'ajout d'un volume habitable dans les cours latérale gauche et arrière. La superficie de plancher totale ajoutée serait d'environ 71,40 m².

Aucune modification du volume original n'est prévue à l'actuelle demande, qui serait assujettie au PIIA.

Également, la façade avant du bâtiment existant serait transformée par l'élimination de l'auvent du perron avant (toit d'entrée, portique).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 décembre 2021 en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 parce que non pertinent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meriem ESSAFI
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2022-01-19



Dossier # : 1226470001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel de deux (2) bâtiments multifamiliaux, sur les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1 ^{re} Avenue)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 2 septembre 2020, accompagnant une demande de permis de lotissement pour les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1^{re} Avenue).

Signé par André HAMEL **Le** 2022-01-26 08:18

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1226470001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de développement résidentiel de deux (2) bâtiments multifamiliaux, sur les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1 ^{re} Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant un lotissement destiné à accueillir un nouveau développement résidentiel de deux (2) bâtiments multifamiliaux de 128 unités, sur six (6) étages, pour les lots portant les numéros 1 705 984, 1 705 985 et 1 706 608 du cadastre du Québec (entre la rue William-MacDonald, l'avenue George-V et la 1^{re} Avenue).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain à l'étude, destiné à accueillir un développement résidentiel, est actuellement composé de deux lots de 626 m² et de 3032 m² sur lesquels se trouvent, respectivement, une habitation de quatre (4) logements et un garage de mécanique automobile. Les deux immeubles ont fait l'objet d'une procédure de démolition qui a permis d'approuver leur démantèlement ainsi que le projet de remplacement.

Le site en redéveloppement est situé dans une zone de reconversion en vertu du *Règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3) qui implique que tout lotissement doit faire l'objet d'un PIIA et être soumis à l'approbation du conseil.

Projet de lotissement

Afin de pouvoir asseoir le nouveau développement résidentiel, qui consiste en deux (2) immeubles multifamiliaux jumelés, de six (6) étages chacun et comptabilisant un total de 128 unités, le terrain sera remembré puis subdivisé en deux (2) lots de superficies équivalentes, avec frontage sur la rue William-MacDonald.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19

janvier 2022 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier n'a pas d'impact sur le plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2022-01-25



Dossier # : 1229425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Absence justifiée de la conseillère d'arrondissement Michele Flannery - article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONSIDÉRANT que madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, est absente des séances du conseil d'arrondissement depuis le 6 décembre 2021, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste (article 317, al. 1 *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* , RLRQ, c. E-2.2 (« LÉERM »));

CONSIDÉRANT que le conseil peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre du conseil son défaut d'assister aux séances dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du district (art. 317, al. 3 LÉERM);

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que l'absence de madame la conseillère Michele Flannery est due à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne cause pas de préjudice aux citoyens de son district;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que le conseil d'arrondissement :

DÉCRÈTE que le défaut de la conseillère Michele Flannery d'assister aux séances du conseil jusqu'au 30 juin 2022 n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du quartier;

QUE le conseil pourra accorder un délai supplémentaires si les circonstances le justifient.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-27 11:13

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement

Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Absence justifiée de la conseillère d'arrondissement Michele Flannery - article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Madame la conseillère Michele Flannery est absente, pour cause de maladie, depuis la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

L'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit:

317. Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste.

Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce.

Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier.

Les trois premiers alinéas ne s'appliquent pas dans le cas où le membre est empêché d'assister aux séances en raison de l'exécution provisoire d'un jugement déclarant nulle son élection, le déclarant inhabile ou le dépossédant de sa charge ou en raison de l'existence d'un jugement en déclaration d'incapacité provisoire rendu en vertu de l'article 312.1. Ils ne s'appliquent pas non plus si le défaut d'un membre d'assister aux séances est attribuable à sa grossesse ou à la naissance ou à l'adoption de son enfant, à la condition que ce défaut n'excède pas une période de 18 semaines consécutives.

Lorsque le défaut d'assister à la première séance qui suit l'expiration de la période visée au premier alinéa résulte d'une suspension imposée par la Commission municipale du Québec pour un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie de la municipalité, cette période est réputée ne pas être expirée et elle est alors prolongée jusqu'à la date du dernier jour de cette suspension.

Seule l'assistance du membre en tant que tel est visée par le présent article.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Madame Flannery peut être absente, sans conséquence, à la condition qu'elle soit présente à la première séance qui suit un délai d'absence de 90 jours. En l'espèce, elle est absente depuis le 6 décembre 2021 et le délai de 90 jours expire le 6 mars 2022. Le conseil pourrait, au plus tard lors de la première séance qui suit le 6 mars 2022, lui accorder un délai de grâce de 30 jours (art. 317, al. 2 LÉERM).

Cependant, puisque l'absence est d'une durée indéterminée, si le conseil juge que celle-ci est due à un motif sérieux et hors du contrôle de la conseillère et ne cause pas de préjudice aux citoyens, il peut, en temps utile, décréter que l'absence n'entraînera pas la fin du mandat de la conseillère (art. 317, al. 3 LÉERM).

Le conseil peut décréter que l'absence ne causera pas la fin du mandat de Madame Flannery (avec ou sans date d'échéance). La direction des Affaires civiles est d'avis qu'il est plus prudent d'indiquer une telle date, quitte à prolonger l'absence avant ladite échéance (voir opinion ci-jointe sous le seau de la confidentialité).

JUSTIFICATION

Madame Flannery est absente pour des motifs sérieux et hors de son contrôle et cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens de son quartier. Notamment, les autres élus pourront prendre la relève dans certains dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Si l'absence se poursuit, il faudra réévaluer l'opportunité de prolonger l'absence lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ann TREMBLAY
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Myrabelle CHICOINE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1221633001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL Le 2022-01-25 10:58

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1221633001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-12-06- CA21 19 0295 (1211633006)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 23 septembre au 22 novembre 2021

2021-10-04- CA21 19 0249 (1211633005)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 25 août au 22 septembre 2021

2021-09-07- CA21 19 0215 (1211633004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

2021-08-02- CA21 19 0200 (1211633003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 20 juin au 20 juillet 2021

2021-07-05- CA21 19 0185 (1211633002)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 24 mai au 19 juin 2021

2021-06-07 - CA21 19 0161 (1216089004)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 17 avril au 23 mai 2021

2021-05-03 - CA21 19 0109 (1216089003)

Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du 21 mars au 16 avril 2021

2021-04-06 - CA21 19 0075 (1216089002)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 20 février au 20 mars

2021

2021-03-08 - CA21 19 0044 (1216089001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 janvier au 19 février 2021

2021-02-01 - CA21 19 0024 (1218455001)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

2020-12-07 - CA20 19 0264 (1208455004)

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 23 novembre 2021 au 23 janvier 2022, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel ne s'applique pas à Montréal 2030 étant donné la non pertinence avec l'objet du sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée PAQUETTE
Technicienne en ressources humaines
Direction des partenaires d'affaires RH
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH

Le : 2022-01-24



Dossier # : 1218735003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2021 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce Règlement.

Signé par André HAMEL Le 2022-01-20 08:23

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218735003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2021 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 32 du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041), l'arrondissement est tenu de déposer un bilan annuel au conseil municipal faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-02-01 - CA21 19 0025 (1218735001)

Dépôt du bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

2020-02-03 - CA20 19 0033 (1198735001)

Dépôt du bilan annuel 2019 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine (04-041)

2019-02-04 - CA19 19 0033 (1197121001)

Dépôt du bilan annuel 2018 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

2018-02-12 - CA18 19 0046 (1187121001)

Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

2017-03-13 - CA17 19 0094 (1177121001)

Dépôt du bilan annuel 2016 faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (numéro 04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2016-03-14 - CA16 19 0098 (1167121001)

Bilan annuel 2015 relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2015-03-16 - CA15 19 0100 (1152421006)

Bilan annuel 2014 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2014-05-12 - CA14 19 0172 (1142421021)

Bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

2013-03-14 - CA13 19 0072 (1132324006)

Bilan annuel 2012 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le rapport suivant est joint au présent dossier décisionnel :

- Bilan annuel 2021 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* et de la lutte intégrée.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le dernier paragraphe de l'article 32 du Règlement, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le dépôt du bilan annuel 2021 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine contribuera à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre ABELLA
inspecteur(trice) en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-09

Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE
Chef division permis et inspection